

SEANCE DU 19 janvier 2024

Convoqué le 12/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc,

ABSENTS REPRESENTÉS :

ABSENTS: MENIGOZ Joëlle LAMBOLEY Bernard

GENEY Aurélien a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu ZAENR
- Aménagement sécurité routière : choix de l'entreprise
- Changement copieur Mairie
- Achat ordinateur secrétariat

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Décembre 2023 :

A l'unanimité des membres présents le PV est adopté.

Objets des délibérations

1/2024 Bilan de la concertation et arrêt des ZA enr

Le Maire informe le conseil municipal que les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération. Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, géothermie...).

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 33/2023 en date du 8 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du 11 au 22 décembre 2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

A l'issue de cette période, personne n'a renseigné le cahier de consultation.

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions ci-dessous :

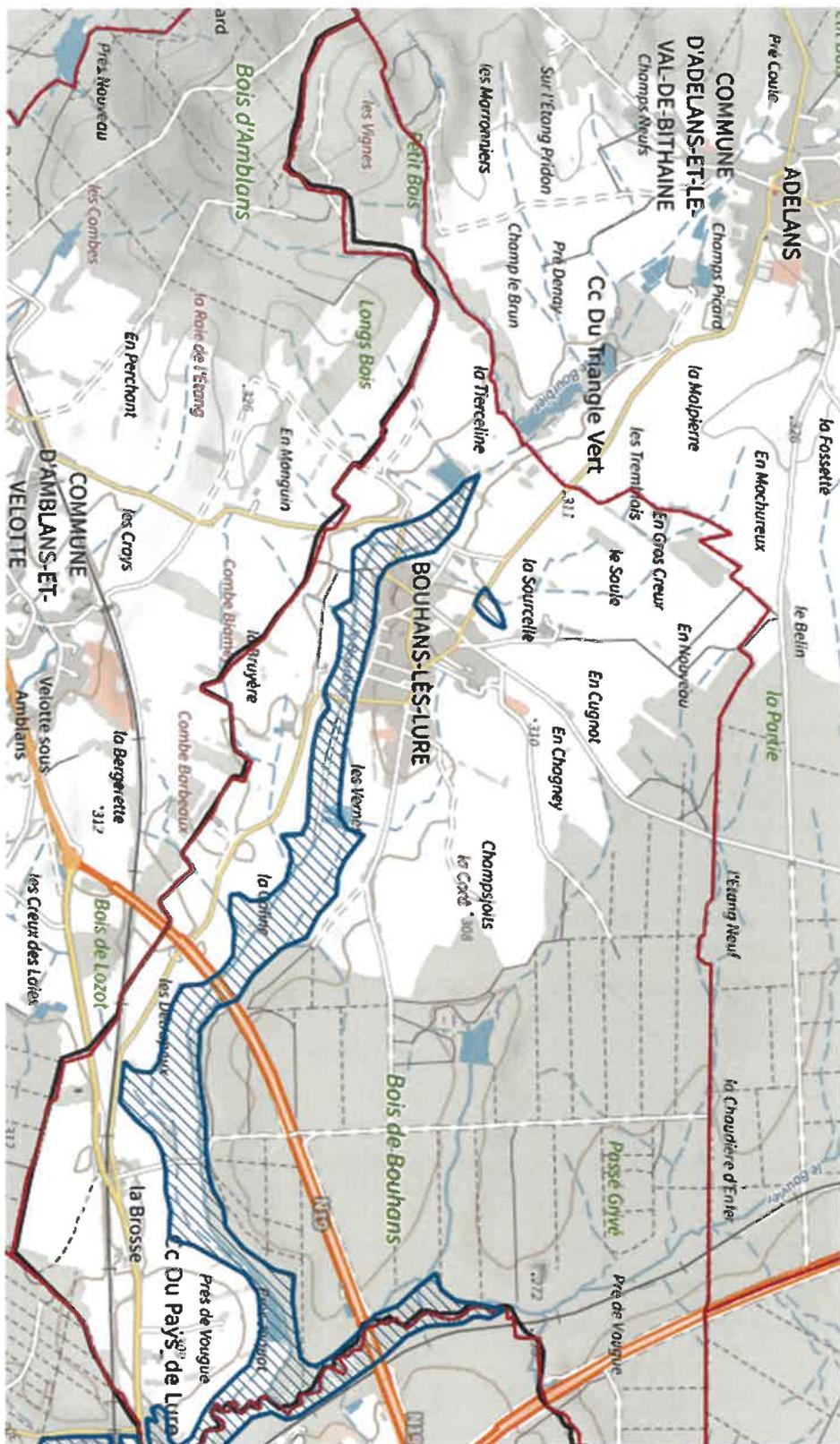
➤ **Photovoltaïque en toiture**

Le Conseil Municipal autorise l'installation sur l'ensemble des toitures de la commune.



➤ **Agrivoltaïsme**

Le Conseil Municipal autorise l'agrivoltaïsme sur l'ensemble des zones agricoles à l'exclusion des zones inondables.



- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération :
- au *secrétaire général, référent préfectoral unique de la Haute-Saône,*
- à la *communauté de commune du Triangle Vert*
- au *Pays Vesoul - Val de Saône en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale*

2/2024 TRAVAUX AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité routière, il convient de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux

Suite à la consultation des entreprises, le Maire les trois devis obtenus. Il en ressort que l'offre de l'entreprise JUSTIN TP située à Autrey le Vay est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APROUVE** le choix de l'entreprise JUSTIN TP comme attributaire des travaux d'aménagement pour un montant de 44 101.05€ HT soit 52 921.26 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif aux travaux d'aménagement de sécurité routière avec l'entreprise JUSTIN TP ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3/2024 CONTRAT COPIEUR MAIRIE

Le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de maintenance avec le copieur de la mairie est terminé, en cas de panne personne n'interviendra.

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de mise en location et de maintenance du copieur de la mairie établie par Avenir Bureautique.

Les conditions sont les suivantes :

- Mise en location d'un copieur KINOKA MINOLTA C360i, neuf, par CCLS Leasing solutions pour une durée de 5 ans soit 21 loyers trimestriels de 249€HT.
- Un contrat garantie copie service au réel consommé avec Avenir Bureautique.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal :

Considérant les conditions tarifaires avantageuses et les performances du matériel neuf proposé :

- **ACCEPTTE** les conditions de location du prestataire.
- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau contrat avec AVENIR BUREAUTIQUE (partie maintenance) et CCLS Leasing solutions (partie location).
- **PRECISE** que les frais de livraison et d'installation sont de **150€HT**
- **PRECISE** Les crédits seront inscrits au BP 2024
- **AUTORISE** le Maire a signé tout document relatif à ce dossier.

4/2024 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE POSTE SECRETARIAT

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Giga Media pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat.

Le poste actuel sera réinstallé dans le bureau du maire.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de Giga Media de 1679.41€HT
- **AUTORISE** le Maire a signé le devis et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are written in a cursive style and are positioned below the text 'Ont signé au registre les membres présents'. There are approximately six distinct signatures visible, though some are overlapping or partially obscured.